

Code du produit : FEL POT
FDS N°: P005**Nb. pages : 3**
Date : 20/02/2006**1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise****Identification de la substance ou de la préparation****Nom du produit : FELDSPATH POTASSIQUE****Code ETQ : E205****Utilisation :** Matière première utilisée dans la production des céramiques et du verre.**Fournisseur :**CERADEL
19 à 25 rue Frédéric Bastiat
BP 1598
87022 LIMOGES CEDEX 9
Tel : (00.33) 05.55.35.02.35
Fax : (00.33) 05.55.35.02.30
E-mail : ventes@ceradel.fr**Renseignements en cas d'urgence :**Centre anti-poison de votre département.
N° d'appel d'urgence : ORFILA : 01 45 42 59 59
Site web : www.ceradel.fr**2. Composition / informations sur les composants**

No.	Nom :	Composition chimique	CAS-no :	Conc. (wt%)	Classification:
1	Feldspath potassique	$K_2O \cdot Al_2O_3 \cdot 6SiO_2$	68476-25-5	68-77	n.a
2	Feldspath sodique	$Na_2O \cdot Al_2O_3 \cdot 6SiO_2$	68476-25-5	15-30	n.a
3	Anortite	$2CaO \cdot 2Al_2O_3 \cdot 4SiO_2$		1-3	n.a
4	Quartz	SiO_2	14808-60-7	1-3	*

Légende: T+=Très toxique, T=Toxique, C=Corrosif, Xn=Nocif, Xi=Irritant, n.a=Non classé comme préparation dangereuse, O=Comburent, F+=Extrêmement inflammable, F=Facilement inflammable, N=Dangereux pour l'environnement

* La quantité de poussière respirable est de 10 à 25 %, dont 0,6 % de quartz. Il n'est pas nécessaire de marquer le produit. Si le produit est broyé ultérieurement le taux de poussière respirable augmente, selon la finesse du broyage.

3. Identification des dangers

Il n'est pas nécessaire de marquer le produit. Il est cependant recommandé d'éviter l'inhalation de poussière. Si le produit est broyé ultérieurement le taux de poussière respirable augmente, selon la finesse du broyage.

4. Premiers secours

Inhalation:..... Mener la personne à l'air frais.
Contact avec la peau: Laver avec du savon et bien rincer.
Contact avec les yeux: Rincer avec de l'eau ainsi que sous les paupières. En cas d'irritation persistante, voir le médecin.
Ingestion:..... Néant.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Le produit est incombustible. La poussière ne constitue aucun risque d'explosion et il n'y a aucune émanation de gaz dangereux en cas d'incendie.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Rassembler le produit sans faire de poussière. Se servir d'un aspirateur ou d'une pèle si nécessaire laver à grande eau. Voir aussi les paragraphes 7, 8 et 13.

7. Manipulation et stockage

Manipulation: Eviter de créer de la poussière.
Stockage: A stocker dans un endroit sec.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

La poussière peut irriter les muqueuses. Elle doit être gardée sous contrôle à l'aide de ventilation adéquate et récupérée dans des collecteurs de poussière. La poussière est classifiée comme un désagrément.

En France, la valeur limite d'exposition pour la poussière respirable est de 5 mg/m³.

Veuillez vous référer aux législations nationales dans les autres pays.

Protection respiratoire: Il est recommandé d'utiliser un masque de type P2 (EN 149)

Protection des mains: Des gants peuvent être utilisés

Protection des yeux: S'il est nécessaire, porter des lunettes

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect physique: Poudre blanche

Odeur: Aucune

Point de fusion:..... 1200 - 1300 ° C

Solubilité: Peu importante

Densité relative:..... 2,6 g/cm³

10. Stabilité et réactivité

Incompatibilité avec d'autres produits..... Aucune

Réactivité à température ambiante..... Aucune

11. Informations toxicologiques

Toxicité orale aiguë: Aucune

Toxicité dermatologique aiguë: Aucune

Inhalation:.....

L'inhalation prolongée de grandes quantités de poussière peut être néfaste à la santé.

12. Informations écologiques

Le produit n'est pas toxique à l'environnement.

13. Informations relatives à l'élimination

Le produit peut être déposé sur des sites désignés par les autorités locales. Voir points 7 & 8 concernant la manipulation.

14. Informations relatives au transport

UN	IMDG/IMO	ADR/RID	ICAO/IATA
- Exclu de la classification		Exclu de la classification	Exclu de la classification

15. Informations réglementaires

EXCLU DE LA
CLASSIFICATION

EXCLU DE LA
CLASSIFICATION

EXCLU DE LA
CLASSIFICATION

CLASSIFICATION DE
LA SANTE

CLASSIFICATION DE
L'ENVIRONNEMENT

CLASSIFICATION DE
L'INCENDIE

* La quantité de poussière respirable est de 10 à 25 %, dont 0,6 % de quartz. Il n'est pas nécessaire de marquer le produit. Si le produit est broyé ultérieurement le taux de poussière respirable augmente, selon la finesse du broyage. La poussière dans le milieu du travail est considérée comme un désagrément.

Les normes administratives en France sont de 10 mg/m³ pour la poussière « totale » et de 5 mg/m³ pour la poussière respirable. Veuillez vous référer aux législations nationales dans les autres pays.

Références:

Cette fiche de sécurité a fait l'objet d'une révision en accord aux directives de la commission Nos. 91/155/EEC, 2001/58/EC, et 2004/73/EC.

16. Autres informations

Pour plus ample information, veuillez contacter le vendeur.